

Communiqué

A la suite du déplacement d'une délégation de la CFDT vendredi 16 juin dernier sur le site de l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs à Noyelles sous Lens, l'agence souhaite apporter des précisions concernant son rôle en matière de maladies professionnelles.

Un groupe d'une cinquantaine de personnes s'est posté devant le site de Noyelles-sous-Lens dans la matinée. Les personnes présentes, membres de la CFDT, ont décliné l'invitation du responsable du site à entrer pour dialoguer et sont reparties 25 minutes après leur arrivée.

L'objet principal de leurs préoccupations concernant l'agence était le sujet des maladies professionnelles.

Dans ce domaine, l'agence, établissement public administratif de l'Etat, agit pour le compte du liquidateur de Charbonnages de France, et sous contrôle des ministères chargés de la santé et des mines.

A la demande des anciens mineurs, ou à la demande de la caisse nationale de sécurité sociale des mines, l'agence délivre des relevés retraçant l'activité professionnelle de l'agent, et les attestations d'exposition ou de non-exposition correspondantes.

Ces documents, qui peuvent être différents selon la nature de la demande des intéressés, s'appuient tous sur l'analyse approfondie du même dossier individuel conservé par l'agence dans ses locaux à Noyelles-sous-Lens. Ce dossier contient les informations sur la carrière du mineur, les postes occupés, les différents événements ayant rythmé son activité professionnelle. Et donc bien évidemment un relevé de carrière unique.

Les documents dont l'ANGDM assure la conservation à Noyelles-sous-Lens sont consultables à tout moment par les mineurs, et l'agence est à leur disposition pour leur donner tout élément d'information complémentaire ou d'explication nécessaire.

L'agence fait savoir que, même si cela n'a pas été souhaité le 16 juin, elle recevra bien volontiers les représentants du syndicat CFDT pour écouter leur demande, dialoguer, et chercher ensemble d'éventuelles pistes d'amélioration pour répondre au mieux à leur attente, et ainsi consolider sa mission de garantie des droits des mineurs.

Contact presse :

Carine POUYET
Directrice de cabinet
Tél. 01 48 01 82 50
E-mail : carine.pouyet@angdm.fr